



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept juin à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du onze juin deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-8-78

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS
SPORTIFS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. SALLES Alain (en remplacement de Guy MERIEL)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. FAU Eric (en remplacement de Serge BOYER)
Commune de SISTELS	:	M BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest M. ZANIN Daniel (pouvoir donné à Ernest LOPES) Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	:	Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial à la CC2R

Monsieur Mathieu GIL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-8-78

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2002 visant à faire bénéficier les communes de fonds de concours pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives existant au 1^{er} janvier 2002 :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%,

Considérant que ces fonds de concours traduisent la solidarité financière de la Communauté de Communes envers ses communes pour des projets d'investissement,

Vu les demandes formulées par les communes,

Considérant que la commission propectives financières et fonds de concours a rendu un avis favorable le 03 juin 2025, le Président propose les projets suivants :

◀ **Commune de DONZAC**

Réhabilitation des tribunes

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2024
- Montant des travaux : 53 895,30 € HT
- Fonds de concours sollicité : 25,00 %
- Fonds de concours proposé à 25,00 % : 13 473 €

◄ Commune de DUNES

Création d'un terrain multisports – (Année 2025)

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2025
- Montant des travaux : 68 752,00 € HT
- Fonds de concours sollicité : 20,00 %
- Fonds de concours proposé à 20,00 % : 13 750 €

Rénovation terrain de pétanque (Année 2024)

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 décembre 2024
- Montant des travaux : 21 195,00 € HT
- Fonds de concours sollicité : 40,00 %
- Fonds de concours proposé à 40,00 % : 8 478 €

◄ Commune d'ESPALAIS

Réhabilitation terrain de pétanque

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 janvier 2025
- Montant des travaux : 4 827 € HT
- Fonds de concours sollicité : 34,40 %
- Fonds de concours proposé à 34,40 % : 1 660 €

◄ Commune de MALAUSE

Rénovation anciens vestiaires

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2025
- Montant des travaux : 104 515,00 € HT
- Fonds de concours sollicité : 39,07%
- Fonds de concours proposé à 39,07 % : 40 834 €

◄ Commune de VALENCE D'AGEN

Rénovation du stade Tranche 3

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 mars 2025
- Montant des travaux : 242 575,65 € HT
- Fonds de concours sollicité : 25,00 %
- Fonds de concours proposé à 25,00 % : 60 644 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

◄ Commune de DONZAC

Réhabilitation des tribunes

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2024
- Montant des travaux : 53 895,30 € HT
- Fonds de concours sollicité : 25,00 %
- Fonds de concours proposé à 25,00 % : 13 473 €

◄ Commune de DUNES

Création d'un terrain multisports – (Année 2025)

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2025
- Montant des travaux : 68 752,00 € HT
- Fonds de concours sollicité : 20,00 %
- Fonds de concours proposé à 20,00 % : 13 750 €

Rénovation terrain de pétanque (Année 2024)

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 décembre 2024
- Montant des travaux : 21 195,00 € HT
- Fonds de concours sollicité : 40,00 %
- Fonds de concours proposé à 40,00 % : 8 478 €

◄ Commune d'ESPALAIS

Réhabilitation terrain de pétanque

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 janvier 2025
- Montant des travaux : 4 827 € HT
- Fonds de concours sollicité : 34,40 %
- Fonds de concours proposé à 34,40 % : 1 660 €

◄ Commune de MALAUSE

Rénovation anciens vestiaires

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2025
- Montant des travaux : 104 515,00 € HT
- Fonds de concours sollicité : 39,07%
- Fonds de concours proposé à 39,07 % : 40 834 €

◀ Commune de VALENCE D'AGEN

Rénovation du stade Tranche 3

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 mars 2025
- Montant des travaux : 242 575,65 € HT
- Fonds de concours sollicité : 25,00 %
- Fonds de concours proposé à 25,00 % : 60 644 €

Fait à Valence d'Agen, le 17 juin 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance
Monsieur le suppléant au Maire de
BARDIGUES



Mathieu GIL

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **24 JUIN 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **24 JUIN 2025**

AR Préfecture

FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250617-2025CC7_8_78-DE

Numéro d'acte : 2025CC7_8_78

Date de décision : 17/06/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2025CC7-8-78 FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/06/2025 16:52:08

Date de réception de l'AR : 24/06/2025 16:52:37